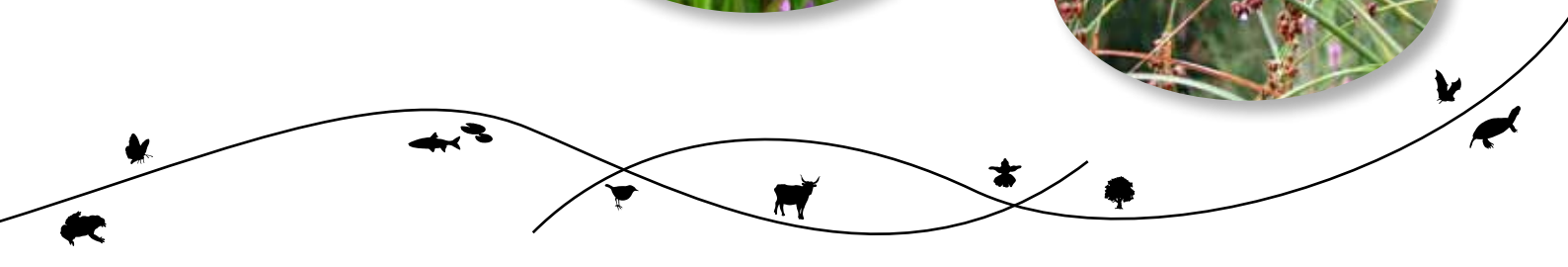




# Le marais de Virignin

Préservation d'un marais en faveur de la biodiversité

2011 - 2015



# Un programme de gestion pour préserver la biodiversité



**La biodiversité** ou diversité biologique représente l'ensemble des espèces vivantes, les communautés formées par ces espèces, les habitats dans lesquels elles vivent, sans oublier l'intégralité de leurs gènes. Elle constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé, l'industrie. Elle a toujours été une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation commune à tous.

**Les conservatoires d'espaces naturels** sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver ce patrimoine. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec les hommes et les femmes qui sont des acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers des comités de pilotage. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse pour le territoire, un élément d'accession à un développement durable.

**Les actions de gestion** correspondent à des opérations effectuées en faveur de la biodiversité sur certains secteurs très ciblés : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger... Elles ne remettent généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherchent, au contraire, à s'harmoniser avec ceux-ci.

**Le plan de gestion** qui est synthétisé dans ce document est issu de l'analyse scientifique produite par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN). Il détaille les objectifs et les actions proposées. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.

# Intervenir en partenariat sur le marais de Virignin



## Origine du projet

Identifié dans le cadre de l'inventaire régional des tourbières en 1999, le marais de Virignin (environ 30 hectares) constitue une zone humide d'un grand intérêt. Composé de milieux tourbeux originaux, ce marais à marisque abrite une faune et une flore remarquables.

Le marais de Virignin est préservé et géré en faveur de la biodiversité depuis 2005 en partenariat avec la Commune de Virignin, les propriétaires et les usagers locaux. Dans le cadre d'un premier plan de gestion, des actions de gestion ont été entreprises avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Ain.

Ce document présente le second programme d'actions en faveur de la biodiversité du marais pour la période 2011-2015.



## Zone humide, zone utile

Les marais et prairies humides jouent un rôle important dans la gestion de la ressource en eau. Ces zones « étalent » les crues et ralentissent les flux vers les vallées en stockant puis en restituant l'eau progressivement, telle une éponge. Elles ont également une fonction d'épuration en piégeant des éléments polluants et en libérant ainsi des eaux de bonne qualité.

Marisques et roseaux constituent la végétation dominante du marais.

### **Le rôle du comité de pilotage**

*Le comité de pilotage est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs, propriétaires et usagers locaux participent à la construction du projet dans un objectif de préservation du patrimoine naturel. A partir des éléments scientifiques et techniques que présente le conservatoire, le comité de pilotage apporte les adaptations qu'il juge nécessaires. Le CREN est chargé d'animer cette réflexion collective puis il propose les actions de gestion, les met en œuvre et contrôle leur efficacité.*





## Une histoire d'hommes

### Autrefois, un marais exploité

Jusque dans les années 1980, le marais, dans sa partie nord du moins, était fauché, voire pâturé. La blache (ou foin des marais) exploitée servait ainsi d'appoint pour l'alimentation du bétail et pouvait constituer un excellent paillage.

À noter que le marais était régulièrement brûlé (volontairement ou non) environ tous les trois ou quatre ans.

### Et de l'eau en quantité

Si aujourd'hui les roseaux dominent, il fut un temps où le niveau d'eau associé à un entretien régulier et des hivers rigoureux transformaient le marais en patinoire... Certains anciens du village s'en souviennent encore !

Les zones inondées atteignaient alors le chemin au nord du marais, et même au-delà dans des terres aujourd'hui cultivées. La hauteur des touradons, petites buttes formées par les laïches, dans la partie sud témoigne de cet abaissement du niveau d'eau.

On pêchait dans des mares au sud et dans le plan d'eau de la pêcherie qui a été construite au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. On pouvait également circuler en barque par les fossés et canaux creusés dans le marais.

Dans les années 1980, la construction du canal de dérivation du Rhône de Belley a fortement modifié le niveau d'eau de la nappe. De plus, l'arrêt de la fauche favorise l'arrivée des broussailles. Conséquence : le marais se referme lentement.

### Usages actuels

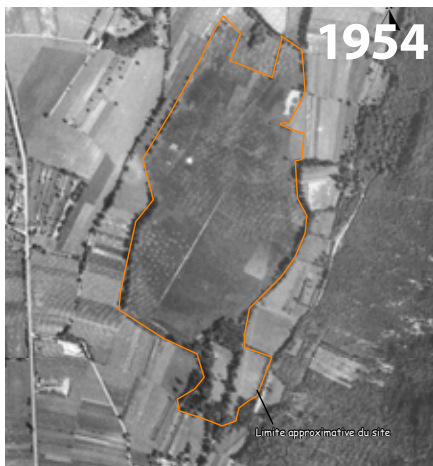
Aujourd'hui, le marais est essentiellement fréquenté par les chasseurs qui viennent y déloger les sangliers ; les faisans occupant plutôt les bordures.

Un pâturage bovin est pratiqué par un éleveur du village au nord et en périphérie du marais.

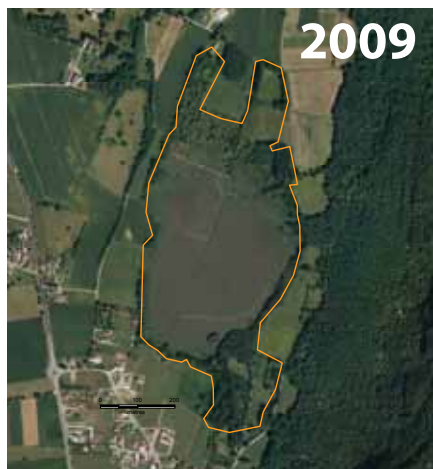
L'étang de la pêcherie n'est plus pêché, même si le bâtiment, les vannes et les grilles témoignent encore de cet usage passé.



Plan d'eau devant la pêcherie au sud.



En 1954, le marais était encore peu embroussaillé du fait de son utilisation agricole et d'un niveau d'eau plus élevé qu'aujourd'hui.



# PATRIMOINE NATUREL

## Une nature exceptionnelle

### Une végétation originale, le marais à marisque

Le marais de Virignin est majoritairement constitué d'une plante particulière. Le marisque est facile à reconnaître : ses fines et longues feuilles sont rugueuses, armées de dents crochues et très coupantes au toucher !

Il forme ce que l'on appelle le marais à marisque ou cladiaie (de son nom scientifique *cladium*), milieu naturel original et remarquable.

La cladiaie du marais de Virignin accueille des espèces végétales remarquables et protégées telles que le séneçon des marais. Elle abrite également une faune diversifiée comme la rousserolle (un oiseau des marais), la rainette (une petite grenouille arboricole) ou des araignées.



*Le marisque en fleur, son développement par rhizomes (tiges souterraines) lui permet d'occuper de vastes secteurs dans lesquels les autres plantes peinent à faire leur place.*

### Refuge d'une flore et d'une faune remarquables



Une libellule, le *sympetrum rouge sang*.

À la pêcherie et dans les zones en eau, il n'est pas rare de croiser des foulques (poules d'eau à bec et front blanc) et de nombreuses libellules y trouvant le gîte et le couvert.

Le marais sert également de halte et de source de nourriture à des oiseaux de passage.

Les colonies de chauve-souris nichant dans le défilé de Pierre-Châtel affectionnent la chasse au dessus du marais car elles y trouvent les insectes indispensables à leur survie !



Le séneçon des marais, une jolie « marguerite » couleur d'or.



L'ail anguleux, un ail à tige tortueuse !



La rousserolle effarvate chante à l'abri des regards, perchée dans un bosquet de saule ou de roseau. Elle accroche son nid sur une tige de roseau.



La discrète rainette arboricole, mesure à peine plus de 2 cm de long. Son chant mélodieux peut s'entendre à la tombée de la nuit au mois d'avril.



L'oenanthe de Lachenal, aux ombelles blanches : une cousine de la carotte.



# OBJECTIFS DE GESTION

Sur la base du bilan du premier plan de gestion, les objectifs définis pour la période 2011-2015 sont les suivants :

1. Assurer une alimentation en eau suffisante pour la pérennité du marais.
2. Préserver la richesse patrimoniale des zones d'eau libre existantes.
3. Maintenir les habitats naturels humides : marais à marisque, prairie humide et boisements naturels.

## Assurer une alimentation en eau suffisante pour la pérennité du marais

### *Pourquoi intervenir ?*

Parce qu'une zone humide sans eau n'est plus une zone utile ! Préserver une zone humide nécessite de comprendre le fonctionnement hydrologique (circulation de l'eau) de celle-ci dans le but de préserver et restaurer son équilibre et ses richesses naturelles.

### *Ce qui est prévu*

Etudier le fonctionnement hydrologique du marais dans son bassin versant : l'état et le fonctionnement hydrologique du marais sont mal connus aujourd'hui. Une étude comprenant le marais et les étangs de Lassignieu, situés en amont, permettra de mieux comprendre le fonctionnement de l'ensemble des zones humides dans le but de mieux prévoir leur possible restauration.

Une meilleure connaissance de l'état et du fonctionnement de la zone humide permettra dans un deuxième temps de prévoir si besoin des travaux de restauration hydrologique adaptés.



Le système de vannage a été consolidé et des murs en pierres restaurés.



## Préserver la richesse patrimoniale des zones d'eau libre existantes

### *Pourquoi intervenir ?*

Les zones en eau temporaires, le plan d'eau de la pêcherie et les fossés abritent une diversité de libellules et de grenouilles remarquable. Les niveaux d'eau et l'ombrage dû à la progression des ligneux sur leurs abords participent au comblement et à la disparition de ces zones en eau.

### *Ce qui est prévu*

- Le broyage de la végétation le long du fossé central pour maintenir un fossé bien ensoleillé.
- Des travaux de restauration tels que la restauration du plan d'eau de la pêcherie. Ces actions seront définies suite aux conclusions de l'étude hydrologique.



# OBJECTIFS DE GESTION

## Maintenir les habitats naturels humides : marais à marisque, prairie humide et boisements naturels

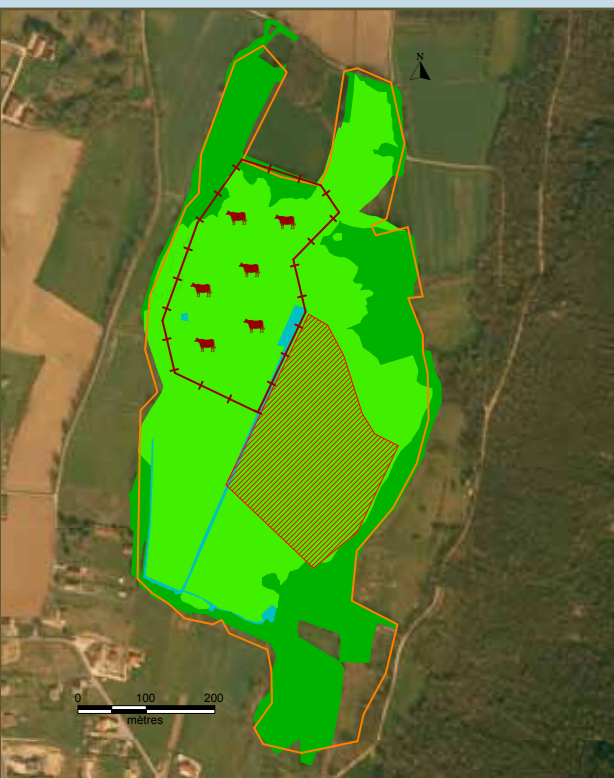
### Pourquoi intervenir ?

Le marais à marisque d'une surface de 14 hectares est l'habitat naturel qui domine sur le marais. Milieu remarquable, il est l'enjeu principal du site. Les niveaux d'eau bas et l'envahissement par la bourdaine (arbuste à baies rouges) menacent ce milieu. Entretenir le marais « comme dans le temps » est fortement souhaité localement.

### Ce qui est prévu

· Entretenir le marais à marisque et les prairies humides par une gestion en mosaïque avec du pâturage au nord pour favoriser un milieu riche en espèces végétales, un test de brulage dirigé à l'est pour rajeunir le milieu et une zone sans-intervention à l'ouest pour maintenir un milieu âgé favorable à de nombreux insectes comme les araignées remarquables.

Au centre du marais, il s'agit de lutter contre la bourdaine. Des opérations d'arrachage d'arbustes sont expérimentées sur d'autres zones humides : de tels travaux pourront être envisagés sur le marais suivant les résultats obtenus.



· Maintenir les boisements naturels périphériques par leur libre développement.

Les boisements naturels présents sur le marais de Virignin constituent une réelle zone tampon permettant notamment le lessivage des intrants et servant d'écran visuel pour la tranquillité du site.



La bourdaine, arbuste colonisant le marais.

Assurer une quantité d'eau suffisante pour la pérennité du marais

Préserver la richesse patrimoniale des zones d'eau libre existantes

Maintenir les habitats naturels humides :

Marais à marisque, prairie humide

Boisements naturels

Pâturage

Brulage dirigé

### Vérifier les réactions de la nature

*La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire.*

*Des suivis de la végétation et de la faune remarquable sont ainsi réalisés afin d'observer l'impact des actions effectuées.*



# Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de pilotage, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site.
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.
- Respecter la propriété privée.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2011-2025 du site du marais de Virignin (TRENTIN C., 2010. Marais de Virignin. Révision du plan de gestion 2011-2015).  
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.



## CONTACT

Corine TRENTIN  
corine.trentin@espaces-naturels.fr  
Tel : 04 74 34 98 64  
CREN Rhône-Alpes  
Antenne Ain  
Château Messimy  
01800 Charnoz-sur-Ain  
[www.cren-rhonealpes.fr](http://www.cren-rhonealpes.fr)



La gestion de ce site se fait en partenariat avec la Commune de Virignin et le Syndicat du Haut-Rhône.

Programme réalisé grâce au soutien financier de :



Rhône-Alpes Région



Octobre 2011

réseau  
des conservatoires  
d'espaces naturels  
en Rhône-Alpes

